



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 040-214001554-20250619-250619H1665H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : lundi 16 juin 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUCHE, Marine FOURGS, Marc VERNIER

Absents :

Pouvoirs :

Julien DESBIEYS a donné pouvoir à Stéphane SERE; Carine DUPUY a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Cédric CHATON; Marie DURAN a donné pouvoir à Marc VERNIER

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>11</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>13</u>

N° DEL20250619-004

ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE LINXE ET MADAME MORA HENRIETTE

Vu le Code des collectivités territoriales

Considérant le programme d'aménagement du cœur de bourg qui nécessite une réorganisation des espaces à travers l'acquisition de terrains et la création d'espaces de stationnements et de circulations douces,

Considérant l'intérêt, pour l'aménagement du cœur de bourg, que requièrent les terrains appartenant à madame Henriette dite Geneviève MORA née LARRIEU :

- situé 6 rue des jardins, cadastré section L n°827 d'une contenance de 11a63ca
- situé 4 rue des jardins, cadastré section L n°828 d'une contenance de 10a15ca

Considérant la propriété de la commune, dans son domaine privé, de terrains viabilisés situés au lotissement communal Gran Jan, 1 et 3 rue des bécasses, cadastrés section A n°738 et section A n°739, de contenances respectives de 10a chacun,



Considérant les avis de valeur dressés par le cabinet de géomètre-expert Dune pour chacun de ces lots de terrains, dont l'estimation s'élève à deux cent quatre-vingt-huit mille euros (288 000€) par lot,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'importance de procéder à l'échange de ces terrains et ainsi permettre la faisabilité du programme d'aménagement du cœur de bourg incluant les aménagements de stationnements et les aménagements cyclables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte**, :

ARTICLE 1 -

CÉDER les terrains viabilisés situés au lotissement communal Gran Jan, 1 et 3 rue des bécasses, cadastrés section A n°738 et section A n°739, de contenances respectives de 10a, d'une valeur de deux cent quatre-vingt-huit mille euros (288 000€),

ARTICLE 2 -

ACQUÉRIR les terrains d'une valeur de deux cent quatre-vingt-huit mille euros (288 000€) appartenant à madame Henriette dite Geneviève MORA née LARRIEU :

- situé 6 rue des jardins, cadastré section L n°827 d'une contenance de 11a63ca,
- situé 4 rue des jardins, cadastré section L n°828 d'une contenance de 10a15ca,

ARTICLE 3 -

AUTORISER monsieur le Maire à procéder à l'échange de ces terrains et signer tous les documents nécessaires auprès de l'office notarial désigné SCP PETGES,

ARTICLE 4 -

Les dépenses liées aux frais de géomètre et notariés sont inscrites au budget principal 2025 de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Dominique ROBERT, Véronique MORA n'ont pas pris part au vote)

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 040-214001554-20250619-250619H1665H1-DE



Signé le , 19.06.2025

Le Secrétaire de
Séance

le Maire ,

Cédric CHARON

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'État dans le département. »